



La référence en gestion responsable des matières résiduelles

Type de documents

- Communiqués de presse produits par Compo-Haut-Richelieu et leur couverture médiatique

Liste des documents déposés :

- Communiqué Compo-Haut-Richelieu – 14 décembre 1998 – Sans titre
- Découpage de presse – Le Canada Français – 23 décembre 1998 – « Comité d'une quinzaine de personnes pour étudier le projet de lieu d'enfouissement »
- Communiqué Compo-Haut-Richelieu – 23 septembre 1999 – Sans titre
- Découpage de presse – Le Canada Français – 29 septembre 1999 – « Enfouissement des déchets : Mont-Saint-Grégoire offre les sites les plus propices, selon les experts »
- Communiqué Compo-Haut-Richelieu – 28 septembre 2000 – « Agrandissement du site d'enfouissement à Mont-Saint-Grégoire : une solution en Montérégie sans impact majeur sur l'environnement »
- Découpage de presse – Le Canada Français – 4 octobre 2000 – « L'enfouissement de déchets à Mont-Saint-Grégoire ne causerait pas d'impact environnemental majeur »
- Communiqué Compo-Haut-Richelieu – 26 octobre 2000 – « L'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase : la période d'information publique est commencée »
- Fil de presse Telbec – 27 octobre 2000 - « L'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase : la période d'information publique est commencée »
- Communiqué Compo-Haut-Richelieu – 23 novembre 2000 – « Soirée d'information du BAPE pour le public : Compo-Haut-Richelieu inc. présente son projet d'agrandissement du centre d'enfouissement Saint-Athanase »
-
- Communiqué Compo-Haut-Richelieu – 5 décembre 2000 – « Un jugement confirme le statut privé de Compo-Haut-Richelieu »
- Fil de presse CNW – 5 décembre 2000 - « L'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase : la période d'information publique est commencée »
- Découpage de presse – Le Canada Français – 6 décembre 2000 – « Compo-Haut-Richelieu est une corporation de droit privé »

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Iberville, le 14 décembre 1998 - Compo-Haut-Richelieu, mandataire de la gestion intégrée des déchets pour 16 des 20 municipalités de la MRC du Haut-Richelieu, vient de produire un document présentant son projet d'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc.

Ce document nous rappelle que c'est en 1992, que la firme Compo-Sortium établit un premier contact avec la MRC du Haut-Richelieu. Elle lui propose alors un type de gestion des déchets basé sur le tri et/ou le compostage ainsi qu'une formule de cogestion où l'entreprise privée et une corporation publique s'associent pour former une compagnie (société d'économie mixte).

Une étude technico-économique sur le tri et le compostage est alors subventionnée par le ministère de l'Environnement et commandée par la MRC et Compo-Sortium à la firme Urgel Delisle et Associés inc. Par la suite, une vaste campagne d'information et un important sondage d'opinion sont effectués sur le territoire de la MRC afin d'évaluer la position de la population face à un tel programme de gestion intégrée des déchets.

Les résultats de l'étude et de la campagne incitent la MRC à regarder de plus près le concept de société d'économie mixte. La majorité des élus décident alors d'aller de l'avant dans ce projet qui assure une gestion efficace des déchets sur leur territoire, tout en permettant un comportement d'entreprise afin de rationaliser les opérations et de diminuer les coûts.

Les lois provinciales ne permettant pas la constitution d'une société d'économie mixte, des démarches sont entreprises auprès du gouvernement pour permettre à la MRC de fonder une compagnie. Le 16 juin 1994 est adopté le projet de loi d'intérêt privé 211, la *Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu*. Cette loi permet à la MRC de fonder une compagnie en vertu de la *Loi sur les compagnies*.

Compo-Haut-Richelieu, la première et toujours unique société d'économie mixte opérationnelle au Québec, voit le jour le 29 mai 1995. L'objet de son mandat est la gestion intégrée des déchets et son contrat est établi pour une période de 20 ans.

Les grands objectifs de la SEM et des municipalités participantes sont clairs :

- S'assurer de la gestion des résidus selon les règles de l'art;
- Contrôler de façon serrée les coûts à court, moyen et long terme;
- Réduire de 50% les résidus à enfouir d'ici l'an 2000;
- Se prémunir d'une police d'assurance pour les municipalités vis-à-vis l'élimination des résidus domestiques, soit un lieu d'élimination constamment accessible pour le Haut-Richelieu et un contrôle de la qualité d'exécution;
- Prévenir les hausses de coût pour l'enfouissement qui seront provoquées suite aux modifications législatives à intervenir;
- Réduire les coûts de transport;
- Profiter des avantages d'une société d'économie mixte (S.E.M.) pour rentabiliser et diminuer les coûts de collecte, de transport et d'élimination des résidus domestiques du territoire, ce qui constitue un impact direct sur la taxation au contribuable.

Le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc.

Le document nous rappelle également que c'est depuis octobre 1983 que la MRC du Haut-Richelieu se penche sur la question des déchets. Maintes démarches sont effectuées par celle-ci

dans le but de gérer l'élimination des déchets sur son territoire par l'acquisition d'un lieu d'enfouissement sanitaire.

Au moment de la création de Compo-Haut-Richelieu, cette préoccupation est toujours présente chez les membres du conseil de la MRC. En effet, l'étude sur le tri et le compostage révèle des coûts prohibitifs et le ministère tarde toujours à mettre en place des mécanismes pour appuyer ses objectifs de réduction de la quantité des déchets éliminés. Compo-Haut-Richelieu, après avoir implanté des services de bases et développé le maximum de services complémentaires visant à rencontrer les objectifs de réduction, se voit confier un projet de site d'enfouissement sur le territoire de la MRC.

Un site retient alors l'attention : celui du Centre d'enfouissement sanitaire St-Athanase inc.. Une demande d'agrandissement, déposée par l'actuel propriétaire avant l'entrée en vigueur de la *Loi portant interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'éliminations de déchets*, est toujours active et les conditions hydro-géographiques qui le caractérisent semblent répondre aux normes reconnues pour un tel usage.

Des démarches sont donc entreprises et un mandat est donné à la firme Soprin ADS pour effectuer des études préliminaires qui permettront d'évaluer la pertinence de poursuivre le développement d'un projet d'agrandissement pour ce site.

Les études s'étant révélées concluantes, le conseil des maires est informé officiellement du projet à l'automne 1997. Au printemps 1998, les modes d'exploitation et un plan d'affaire préliminaire leur sont présentés et en juin 1998, ils adoptent une résolution autorisant Compo-Haut-Richelieu inc. à acquérir des actions d'une compagnie œuvrant dans le domaine de la gestion intégrée des déchets.

Depuis juillet 1998, les actions se sont intensifiées avec le dépôt du règlement 279 modifiant le schéma d'aménagement du territoire de la MRC.

Le plan d'action de Compo-Haut-Richelieu

Le projet est maintenant en processus de développement et Compo-Haut-Richelieu présentait, mardi dernier, les actions à venir au cours des prochains mois.

Une de ces actions est la constitution d'un comité aviseur dont le rôle sera de recevoir de façon prioritaire les informations de l'initiateur relativement à l'implantation du lieu d'enfouissement sanitaire; de discuter des interrogations, inquiétudes et questions soulevées par le projet; de commenter et analyser les alternatives et propositions de l'initiateur; de recommander des orientations à privilégier et de diffuser l'information au sein des groupes représentés.

Constitué sous le nom de « Comité aviseur de Compo-Haut-Richelieu », le comité, pour être représentatif du milieu, devrait être composé d'un représentant de Compo-Haut-Richelieu (qui sera également le président du comité), d'un représentant de chacun des actionnaires (MRC et Services Matrec inc.), de deux représentants de la municipalité hôte (un élu et un membre du CCU), un représentant de chacune des municipalités limitrophes (St-Athanase et Notre-Dame-de-Bon-Secours) et des représentants de secteurs d'activité pouvant être intéressés par le projet (agriculture, tourisme, environnement, éducation, affaires, économie sociale).

Les administrateurs de Compo-Haut-Richelieu sont conscients de l'importance que revêt le projet pour notre région. C'est pourquoi ils veulent s'assurer de vérifier en continu la validité des orientations en se dotant d'un outil tel que le comité aviseur.

Comité d'une quinzaine de personnes pour étudier le projet de lieu d'enfouissement

GILLES BÉRUBÉ

Une quinzaine de personnes devraient composer le comité aviseur que veut former la société Compo-Haut-Richelieu pour étudier le projet d'agrandissement du Centre d'enfouissement Saint-Athanase sur le territoire de Mont-Saint-Grégoire. Il n'est pas de l'intention de Saint-Grégoire de mener une démarche parallèle. Et si tout le monde est plutôt d'accord sur la composition du comité, les opinions divergent sur l'indépendance des membres.

Le 25 novembre, la MRC du Haut-Richelieu a retiré son projet d'amendement du schéma d'aménagement pour permettre l'enfouissement sur le territoire de Mont-Saint-Grégoire. En même temps, Compo-Haut-Richelieu a annoncé la formation d'un comité aviseur pour analyser le dossier et faire des recommandations sur le projet.

Début décembre, Compo-Haut-Richelieu a dévoilé quelques-unes des grandes lignes du comité. Plus rapide, la municipalité de Mont-Saint-Grégoire a adopté une proposition de comité qu'elle a fait parvenir à différents organismes. Les deux parties s'entendent sur la composition du comité.

Au départ, Compo-Haut-Richelieu proposait: un représentant de Compo-Haut-Richelieu, en l'occurrence la directrice générale, Mme Louise Fecteau; un représen-

tant de chacun des actionnaires (un de Matrec et un de la MRC du Haut-Richelieu); deux représentants de Mont-Saint-Grégoire (un élu et un membre du comité d'urbanisme); un représentant de Saint-Athanase; un représentant de Notre-Dame-de-Bon-Secours; un représentant de l'agriculture (nommé par l'UPA); un représentant du tourisme (nommé par l'Office du tourisme et des congrès); un représentant d'organisme environnemental (Mouvement écologique ou du Front commun pour une gestion écologique des déchets); un représentant de la Commission scolaire des Hautes-Rivières; un représentant de l'économie sociale (nommé par le Conseil économique); un représentant du milieu des affaires (nommé par la Chambre de commerce).

Mont-Saint-Grégoire n'avait pas proposé de représentant de l'éducation, mais elle suggérait un représentant du Centre d'interprétation du milieu écologique du Mont-Saint-Grégoire. Compo-Haut-Richelieu est d'accord. Au total, cela donne un comité de quatorze personnes. Jusque-là, rien n'accroche. De part et d'autre, on est même ouvert s'il le faut à d'autres membres.

Elus

À Saint-Grégoire, on pense qu'il ne devrait pas y avoir d'élus sur le comité. Le porte-parole, M. Jacques Morazain, commente qu'il faut éviter que des élus se fassent des recommandations. Les représentants de Compo-Haut-Richelieu

et de Matrec devraient participer au comité uniquement à titre de personnes-ressources et non pas à titre de membres. En outre, les membres devraient être indépendants face à l'organisme qu'ils représentent. «Si vous voulez que le comité avance, il ne faut pas que ses membres aient toujours à retourner auprès de leur organisme pour valider leur point de vue», soutient M. Morazain. Cela n'exclut pas de faire réguliè-

ment rapport à leur organisme.

Compo-Haut-Richelieu pense le contraire: pour être représentatif, les membres du comité doivent véhiculer la position de leur organisme. Selon la proposition de Compo-Haut-Richelieu, les organismes pourront changer de représentant s'ils le désirent, mais il leur faudra en aviser le comité. Au besoin, des personnes ressources pourront

s'ajouter au comité qui doit se réunir une fois par mois. Toujours selon cette proposition, Mme Fecteau agirait comme présidente du comité alors que le secrétaire serait élu par les membres au vote secret.

Rôle

Le rôle du comité serait de recevoir les informations de l'initiateur du projet (Compo-Haut-Richelieu), de discuter des interrogations, des inquiétudes et des questions relatives au site, de commenter et analyser les différentes solutions et propositions, de recommander des orientations et de diffuser l'information.

Là-encore, la vision est assez semblable de part et d'autre. Du côté de Mont-Saint-Grégoire, on demande cependant que la MRC s'engage dans le processus d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, comme le propose la politique déposée par le ministre Paul Bégin, en septembre. Compo-Haut-Richelieu veut s'en tenir strictement au projet de site, jugeant que la MRC a déjà un plan de gestion.

Saint-Grégoire n'a pas et n'a jamais eu l'intention de mener une démarche parallèle ni de court-circuiter Compo-Haut-Richelieu, déclare M. Morazain. À l'assemblée du 25 novembre, les représentants de la municipalité ont reçu une réponse vague sur la composition du comité. La municipalité a pris l'initiative de proposer une démarche structurée et la composition du comité. ▀



Compo-Haut-Richelieu

La référence en gestion responsable des «déchets»

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Iberville, le 23 septembre 1999 – En conférence de presse ce matin, Compo-Haut-Richelieu a fait le point sur son projet d'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase.

La société d'économie mixte, projette d'établir sur son territoire un lieu d'enfouissement sanitaire ayant une durée de vie de 25 ans. Le scénario, qui assurerait la rentabilité du projet, voudrait que le site reçoive annuellement une quantité de 300 000 t.m. de déchets pour une courte période de 8 à 10 ans afin de se limiter par la suite à accueillir les résidus de la MRC du Haut-Richelieu. La production annuelle de déchets de la MRC est présentement évaluée à quelques 85 000 t.m., les quantités supplémentaires devraient donc provenir des MRC limitrophes.

Le site de Saint-Athanase, qui est localisé sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu, a récemment été étudié exhaustivement. Une étude d'impact a été déposée en mai dernier au ministère de l'Environnement et Compo-Haut-Richelieu s'attend à recevoir leurs questions et recommandations du dans les prochaines semaines.

Parallèlement une étude de recherche de zones favorables a été réalisée par une firme indépendante. Cette étude confirme le choix du site de Saint-Athanase. Au début septembre, le document de l'étude a été remis aux maires des municipalités membres de Compo-Haut-Richelieu à titre d'information. Il a également été présenté hier, le 22 septembre, à l'ensemble des élus

Le projet poursuit son cheminement tel que prévu par la procédure d'évaluation environnementale. Ultérieurement, la tenue d'une consultation publique par le BAPE (Bureau des audiences publiques en environnement) aura lieu.

- 30 -

Source : Louise Fecteau
Directrice générale

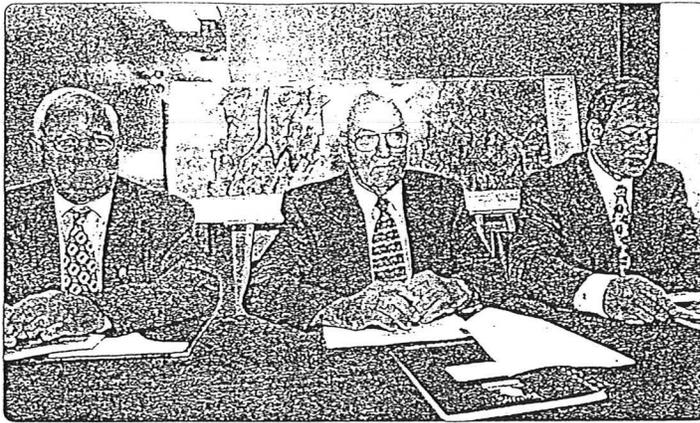
Enfouissement des déchets: Mont-Saint-Grégoire offre les sites les plus propices, selon des experts

GILLES BÉRUBÉ

Le Site d'enfouissement de déchets Saint-Athanase, que Compo-Haut-Richelieu veut agrandir sur le territoire de Mont-Saint-Grégoire, est le plus propice à l'enfouissement, conclut une étude du Groupe Saguenay, une firme d'ingénieurs de Chicoutimi. La firme a étudié huit sites potentiels sur le territoire de la MRC. Pas chanceuses à la loterie des déchets, Mont-Saint-Grégoire abrite le deuxième site le plus propice, selon ce classement.

Compo-Haut-Richelieu a mandaté le Groupe Saguenay pour évaluer les zones favorables à l'implantation d'un lieu d'enfouissement de déchets sur le territoire du Haut-Richelieu. En tout, l'entreprise a étudié huit sites différents. Trois sont situés à Mont-Saint-Grégoire (dont un s'étend sur le territoire de Sainte-Brigide), un à Saint-Blaise-sur-Richelieu, deux à Clarenceville, un à Notre-Dame-du-Mont-Carmel et un à Noyan. Les résultats de l'étude ont été présentés la semaine dernière aux médias, aux maires de la MRC et au comité avisé mis sur pied pour conseiller Compo-Haut-Richelieu.

Pour évaluer les différentes zones, les experts ont utilisé une grille de critères regroupés en trois catégories.



Les maires Gilles Dolbec, Charlemagne Vaillancourt et Serges Lafrance ont rappelé les grandes lignes du projet de Compo-Haut-Richelieu.

Les aspects humains tiennent compte de la proximité des habitations, de l'affectation du territoire, de l'utilisation du territoire dans le voisinage, de la perturbation du milieu, de l'intégration au paysage et de la circulation des déchets. Sur ce dernier point, on a tenu compte du transport des déchets de la région, de ceux prove-

nant de la Montérégie et du transport des matériaux secs, principalement des matériaux de construction. Dans ces cas, on se préoccupait des inconvénients causés par le passage des camions.

La deuxième catégorie regroupe les critères environnementaux, soit la faune terrestre, la flore terrestre, la nappe d'eau souterraine et la qualité de l'air. Enfin, le troisième groupe est celui des aspects technico-économiques. Dans ce cas, les critères d'évaluation ont porté sur la proximité des déchets à transporter (coûts de transport), de la difficulté d'acquisition des terrains nécessaires à l'implantation du lieu, de la superficie du site (durée de vie), de la nature du sol et de la profondeur du roc.

CLASSEMENT

Pour chaque critère, les zones ont été classées de un à huit, mais ils pouvaient être plusieurs à occuper un même rang pour un même critère. Dans les faits, aucun lieu potentiel n'a dépassé la sixième place dans la grille d'analyse. Dans un seul cas, le site de Mont-Saint-Grégoire s'est retrouvé au troisième rang, soit pour le critère de la flore terrestre. On sait que des plantes rares, voire uniques, ont été identifiées dans le Grand-Bois de Mont-Saint-Grégoire. Dans treize des dix-neuf critères, il occupe le premier rang seul ou avec un ou d'autres sites à l'étude. Dans

cinq cas, il est au deuxième rang.

Au niveau des critères humains, le projet de Compo-Haut-Richelieu s'avère le mieux placé, suivi du site de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, situé à proximité de l'autoroute 15. Pour les critères environnementaux, il arrive au deuxième rang avec un site de Noyan. Dans cette catégorie, le lieu le plus avantageux est le deuxième situé à Mont-Saint-Grégoire, à proximité de l'intersection de la montée et du rang Versailles. Enfin, le projet de Compo-Haut-Richelieu est aussi celui qui offre les meilleures perspectives au point de vue technique et économique. Dans cette catégorie, c'est le site de Saint-Blaise qui arrive deuxième.

PREMIER ET DEUXIÈME

Globalement, en accordant plus d'importance aux aspects humains, le consultant a classé le Site d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase au premier rang, suivi de la zone du rang Versailles, à Mont-Saint-Grégoire. La troisième zone la plus propice est celle de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Les autres secteurs sont dans l'ordre Saint-Blaise, Noyan, Sainte-Brigide/Mont-Saint-Grégoire et les deux sites de Clarenceville.

Lors de la présentation, les maires administrateurs de Compo-Haut-Richelieu, MM. Serges Lafrance, Charlemagne Vaillancourt et Gilles Dolbec, ont rappelé les grandes lignes du projet de lieu d'enfouissement et le cadre dans lequel il se situe. Compo-Haut-Richelieu veut acheter l'ancien site Saint-Athanase, appartenant à la famille Lebeau. La parcelle de terrain déjà exploitée compte 23 hectares alors que le potentiel d'agrandissement est de 33 hectares. Notons que dans l'étude du groupe Saguenay, la zone potentielle de ce site est évaluée à 162 hectares, soit une bonne partie du Grand-Bois.

L'objectif de Compo-Haut-Richelieu et de la MRC est d'enfouir 300 000 tonnes par année pendant huit à dix ans, de façon à amortir les coûts d'implantation. Par la suite, pour une durée de dix-neuf ans, l'enfouissement passera à 100 000 tonnes par année. La MRC veut s'assurer d'une gestion sécuritaire de l'endroit. Elle veut contrôler les coûts à court, moyen et long terme et s'assurer que les coûts réduits de 50% la dernière année de l'an prochain.



Compo-Haut-Richelieu

La référence en gestion responsable des matières résiduelles

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Agrandissement du site d'enfouissement à Mont-Saint-Grégoire : une solution en Montérégie sans impact majeur sur l'environnement.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 28 septembre 2000 - En conférence de presse, M. Serges Lafrance, président de Compo-Haut-Richelieu inc. et maire d'Henryville, présentait le rapport synthèse de l'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet d'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase à Mont-Saint-Grégoire.

Conformément à la loi sur la qualité de l'environnement, l'étude des impacts sur l'environnement a été déposée au ministre de l'Environnement le 2 août dernier.

Ce projet d'envergure régionale, en plus de répondre aux préoccupations des élus de la MRC du Haut-Richelieu, apporte une solution concrète au problème majeur d'exportation des déchets de la Montérégie vers d'autres régions. Cette problématique a été traduite en enjeu à la fois lors des audiences sur la gestion des matières résiduelles tenues par le BAPE de même qu'au dépôt du Plan d'action 1998-2008 par le ministère de l'Environnement.

Le projet consiste à agrandir un site d'enfouissement exploité de la fin des années cinquante jusqu'en 1993 à Saint-Athanase en vertu des normes de construction et d'exploitation d'aujourd'hui. L'agrandissement représente un peu plus de trente hectares sur le territoire de Mont-Saint-Grégoire. Le terrain concerné se trouve en périphérie d'un boisé de plus de 400 hectares (Grand-Bois de Saint-Grégoire) dont il affectera moins de 3% de la superficie.

La capacité d'accueil du site est de 3,5 millions de tonnes métriques de déchets pour une durée minimale de 25 ans. Cette capacité serait comblé à 50% par les déchets produits sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu soit environ 80 000 tonnes par année. Pendant une période de sept à dix ans, 220 000 tonnes supplémentaires proviendraient d'autres MRC de la Montérégie. Ce scénario permet à ces dernières d'éliminer leurs déchets en région, le temps d'élaborer leur propre projet de site.

« Dans le cadre de l'étude, des analyses approfondies ont été réalisées pour chacun des éléments du milieu pouvant être touchés par le projet » rapporte M. Lafrance qui annonce que « les conclusions de l'étude démontrent que les aménagements projetés, avec les mécanismes de traitement et de contrôle prévus ainsi que les mesures d'atténuation élaborées, ne créeront pas d'impact majeur sur l'environnement »

Le projet, tel que déposé au Ministère, est opérationnel, viable économiquement et respecte l'ensemble des lois, règlements, projets de règlement, politiques et plans d'action visant la protection de l'environnement.

En opération depuis 1996, la société s'est taillée une solide réputation dans le domaine de la gestion responsable des matières résiduelles. Compo-Haut-Richelieu a priorisé la construction d'infrastructures vouées à la récupération telles que trois parcs à conteneurs (écocentres), un centre de tri des matières recyclables et une remise permanente pour les résidus domestiques dangereux. Le projet de lieu d'élimination permet de boucler la boucle de la gestion intégrée des déchets.

Le président conclut en affirmant que la société est fière d'offrir à la population un projet développé à la fois dans le souci de l'intérêt public et de la protection de l'environnement.

COMPO-HAUT-RICHELIEU DÉVOILE LA SYNTHÈSE DE SON ÉTUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL.

L'enfouissement de déchets à Mont-Saint-Grégoire ne causerait pas d'impact environnemental majeur

GILLES BÉRUBÉ

L'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase sur le territoire de Mont-Saint-Grégoire serait sans impact majeur sur l'environnement. C'est à la conclusion qu'en vient la société Compo-Haut-Richelieu à la suite de l'étude d'impact qu'elle a commandée sur son projet. Celui-ci devrait être soumis à une consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) au cours des prochains mois. En attendant, Compo-Haut-Richelieu vient de dévoiler le rapport synthèse de son étude.

Depuis plus de deux ans, Compo-Haut-Richelieu et son actionnaire principal, la MRC du Haut-Richelieu ont entrepris d'agrandir le Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase. Ce lieu d'enfouissement a été en exploitation sur le territoire de Saint-Athanase de 1957 à 1993. Jusqu'à la fin des années 60, il s'agissait d'un dépotoir où on brûlait les déchets à ciel ouvert. Par la suite, l'entreprise y a enfoui des déchets jusqu'à sa fermeture, en 1993.

Entre-temps, elle avait acquis la propriété contiguë, d'une superficie de 33 hectares, qui se trouve sur le territoire de Mont-Saint-Grégoire, pour y poursuivre l'enfouissement. Le projet a toujours rencon-

tré l'opposition de la municipalité de Saint-Grégoire-le-Grand, puis, après la fusion, de Mont-Saint-Grégoire. Le dossier a été un enjeu électoral à deux reprises en plus de se retrouver devant les tribunaux jusqu'en Cour d'appel. La municipalité a été déboutée sur un point technique. Le projet bénéficie d'une autorisation du Tribunal d'appel en matière de zonage agricole.

Depuis deux ans, la municipalité a poursuivi sa bataille contre le projet de la MRC et de Compo-Haut-Richelieu. En 1998, les grandes lignes du projet ont été présentées publiquement, mais depuis, ni la MRC, ni Compo-Haut-Richelieu n'ont fourni de l'information, se bornant à répéter qu'il fallait attendre les audiences publiques du BAPE pour en débattre.

L'étude d'impact a été officiellement déposée au ministère de l'Environnement du Québec le 2 août dernier. Les différentes directions du ministère doivent formuler un avis au ministre avant qu'il n'achemine le document au BAPE. Compo-Haut-Richelieu a elle-même demandé la tenue d'une consultation publique. Jeudi dernier, les quatre maires administrateurs de Compo-Haut-Richelieu ont dévoilé la synthèse de l'étude lors d'une conférence de presse, à l'hôtel Relais Gouverneur.

ÉTUDE

La veille, l'étude complète a été remise aux maires de la MRC. Le document synthèse devrait être disponible dans les municipalités la semaine prochaine. Le public devra toutefois attendre la consulta-

tion du BAPE pour consulter la totalité de l'étude d'impact, qui a été réalisée par la firme d'ingénieurs BMST-Richelieu en consortium avec Golder Associés.

Jeudi, le président de Compo-Haut-Richelieu, Serges Lafrance, a indiqué que le projet serait sans impact majeur sur l'environnement. Il a rappelé les grandes lignes du projet. Le site visé a une capacité de 3,5 millions de tonnes et une durée de vie évaluée à 25 ans. Sur une période de sept à dix ans, 300 000 tonnes de déchets y seront enterrés annuellement, dont 80 000 tonnes provenant du territoire du Haut-Richelieu. Le reste proviendra d'autres MRC sur le territoire de la Montérégie. Par la suite, le site recevra uniquement des déchets de la MRC.

M. Lafrance a mis en évidence que 80% des déchets de la Montérégie sont enfouis à l'extérieur de son territoire. Le scénario proposé par Compo-Haut-Richelieu donnera le temps aux autres MRC d'élaborer leur propre projet d'enfouissement, note la société dans son communiqué de presse. En réponse à une question, M. Lafrance a continué de dire que la demande porte sur un maximum. Il appartiendra à la MRC de préciser la quantité qui sera acceptée au site en tenant compte des considérations économiques.

MONTÉRÉGIE

Actuellement, 97% des déchets du Haut-Richelieu sont transportés à des distances de plus de 100 kilomètres pour y être enfouis sous terre. Selon M. Lafrance, cette situation place la région à la merci

des augmentations des coûts de transport et d'enfouissement. En outre, avec l'application du Plan d'actions québécois sur la gestion des résidus, le Haut-Richelieu risque de se voir refuser l'accès aux sites à l'extérieur de la région.

Le président de Compo-Haut-Richelieu affirme que la solution du Centre Saint-Athanase est acceptable du point de vue économique et environnemental. Ce choix s'est imposé pour trois raisons. Pour un, le site est existant. Ensuite, il a fait l'objet d'une demande d'agrandissement en 1989; du coup, il est soustrait au moratoire interdisant l'agrandissement et l'établissement d'un lieu d'enfouissement. Enfin, il est dézoné en vertu de la Loi de protection du territoire agricole.

L'agrandissement se ferait à même le Grand-Bois, un espace jugé d'intérêt écologique. Compo-Haut-Richelieu déclare plutôt qu'il est en périphérie de ce bois de 400 hectares, affirmant que le projet affectera seulement 3% de la superficie.

M. Lafrance a mis en évidence qu'avant de se lancer dans l'enfouissement, Compo-Haut-Richelieu a mis en place des infrastructures de récupération comme les parcs à conteneurs et le centre de tri. Et le compostage, comme l'évoque le nom de la société? Il dit espérer qu'avant cinq ans, le site sera doté d'une plate-forme de compostage.

Rappelons enfin que Mont-Saint-Grégoire est prête à accepter le site dans la mesure où les déchets enfouis proviennent uniquement de la MRC. ■

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase : la période d'information publique est commencée !

Iberville, le 26 octobre 2000 – Le 24 octobre dernier, l'étude d'impact du « Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu inc. » a été rendue publique par le bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la demande du ministre de l'Environnement.

Pour une période de 45 jours, soit jusqu'au 8 décembre prochain, la documentation sur le projet est mise à la disponibilité du public dans différents centres de consultation. Le résumé vulgarisé de l'étude d'impact est également disponible par Internet sur le site du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca.

Ce projet prévoit notamment la construction de cellules d'enfouissement étanches à doubles membranes, un réseau de captage et de traitement des eaux de lixiviation et des biogaz, le recouvrement quotidien des résidus et une intégration harmonieuse au paysage. Rappelons que, tel que présenté en conférence de presse le 28 septembre dernier, l'étude d'impact réalisée par la firme BMST-Golder ne révèle aucun impact majeur sur l'environnement.

Compo-Haut-Richelieu, en tant qu'initiateur du projet, a adressé au ministre de l'Environnement aujourd'hui, une requête pour la tenue d'une audience publique au terme de la période d'information et de consultation. Ainsi, la population aura l'opportunité de faire entendre ses attentes et préoccupations tout en prenant connaissance de la nouvelle réglementation sur l'élimination des matières résiduelles.

- 30 -

Source : Sophie Bergeron
Compo-Haut-Richelieu
(450) 347-0299

Disponible sur demande Tableau « Synthèse des impacts reliés au projet d'agrandissement du Centre d'enfouissement Saint-Athanase », extrait du Résumé vulgarisé de l'étude d'impact sur l'environnement pages 38 à 41.

Communiqués

catégories 

Environnement

2000-10-27

Compo-Haut-Richelieu

L'AGRANDISSEMENT DU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE SAINT-ATHANASE : LA PERIODE D'INFORMATION PUBLIQUE EST COMMENCEE !

Iberville, le 27 octobre 2000 - Le 24 octobre dernier, l'étude d'impact du «Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Athanase sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu par Compo-Haut-Richelieu inc.» a été rendue publique par le bureau des audiences publiques sur l'environnement (BAPE) à la demande du ministre de l'Environnement.

Pour une période de 45 jours, soit jusqu'au 8 décembre prochain, la documentation sur le projet est mise à la disponibilité du public dans différents centres de consultation. Le résumé vulgarisé de l'étude d'impact est également disponible par Internet sur le site du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca.

Ce projet prévoit notamment la construction de cellules d'enfouissement étanches à doubles membranes, un réseau de captage et de traitement des eaux de lixiviation et des biogaz, le recouvrement quotidien des résidus et une intégration harmonieuse au paysage. Rappelons que, telle que présentée en conférence de presse le 28 septembre dernier, l'étude d'impact réalisée par la firme BMST-Golder ne révèle aucun impact majeur sur l'environnement.

Compo-Haut-Richelieu, en tant qu'initiateur du projet, a adressé au ministre de l'Environnement aujourd'hui, une requête pour la tenue d'une audience publique au terme de la période d'information et de consultation. Ainsi, la population aura l'opportunité de faire entendre ses attentes et préoccupations tout en prenant connaissance de la nouvelle réglementation sur l'élimination des matières résiduelles.

Disponible sur demande Tableau « Synthèse des impacts reliés au projet d'agrandissement du Centre d'enfouissement Saint-Athanase », extrait du Résumé vulgarisé de l'étude d'impact sur l'environnement pages 39 à 41.



Compo-Haut-Richelieu

La référence en gestion responsable des matières résiduelles

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

**SOIRÉE D'INFORMATION DU BAPE POUR LE PUBLIC : COMPO- HAUT-RICHELIEU INC.
PRÉSENTE SON PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE D'ENFOUISSEMENT SAINT-ATHANASE.**

Iberville, le 23 novembre 2000 - Compo-Haut-Richelieu inc., compagnie œuvrant dans le domaine de la gestion intégrée des matières résiduelles, a présenté son projet d'agrandissement du Centre d'enfouissement sanitaire Saint-Athanase sur le territoire de la MRC du Haut-Richelieu dans le cadre d'une assemblée d'information publique organisée par le BAPE (Bureau d'audiences publiques en environnement).

Cette séance d'information, tenue à Mont-Saint-Grégoire jeudi le 23 novembre en soirée, est la première étape du processus de consultation publique mise en place par le BAPE.

Compo Haut-Richelieu inc. en a profité pour rétablir les faits et rassurer la population concernant son projet d'exploiter un site d'enfouissement technique sur le terrain adjacent à l'ancien site de Saint-Athanase. La compagnie entend opérer un site qui desservira prioritairement la MRC du Haut-Richelieu.

La directrice générale de Compo Haut-Richelieu inc., madame Louise Fecteau a exposé les caractéristiques du projet qui a été élaboré afin d'offrir la garantie d'un lieu d'élimination des matières résiduelles à la MRC du Haut-Richelieu pour un minimum de 25 ans. Le projet prévoit recevoir durant une courte période, soit les 7 premières années, des matières résiduelles en provenance de MRC avoisinantes de la Montérégie. Madame Fecteau a également parlé des impacts potentiels typiques à ce genre d'activité et des mesures prises pour en réduire les effets.

Conformément à la réglementation projeté par le gouvernement du Québec, la construction du site prévoit des ouvrages visant à assurer l'étanchéité du terrain utilisé pour l'enfouissement en y disposant des membranes imperméables sur le sol. Des infrastructures sont également prévues pour récupérer et traiter l'eau qui s'écoule des résidus enfouis ainsi que les gaz produits par la décomposition de la matière.

Des impacts sont toutefois inhérents à l'exploitation d'un tel site. Le projet intègre un mode d'exploitation et différentes mesures afin de réduire ces impacts. Ainsi, dans le 3% du boisé qui sera utilisé, on prévoit la relocalisation et le suivi d'espèces susceptibles d'être désignées menacées. Après 25 ans d'exploitation, l'élévation du site par rapport au milieu environnant sera d'environ 20 à 25 mètres de hauteur. En référence, un arbre mature (érable) mesure de 15 à 20 mètres.

Une étude approfondie d'intégration au paysage permet de prévoir des aménagements qui rendront l'impact visuel pratiquement négligeable dès le début des opérations.

Les nuisances telles le bruit, les odeurs et la présence de vermine ont également été prises en compte. Elles seront réduites au minimum par l'aménagement et par le mode d'exploitation. L'entretien des routes ainsi que l'application sévère de la limitation de vitesse compte parmi les mesures qui limiteront les impacts liés au camionnage.

La directrice générale a également rappelé que la demande d'agrandissement du centre d'enfouissement de Saint-Athanase fait partie des moyens dont la MRC entend se doter afin de gérer ses matières résiduelles et assurer son développement en harmonie avec les normes environnementales.

Considérant les réactions que la venue d'un tel projet génère typiquement au sein de la population concernée, la séance d'information a permis de rétablir des faits et de rectifier certaines allégations erronées concernant le projet. L'étude d'impact, réalisée selon les règles de l'art et répondant à des critères précis du ministère de l'environnement révèle qu'il n'y aura pas d'impact majeur sur l'environnement.

- 30 -

Source : Sophie Bergeron
Responsable des communications
(450) 347-0299



Compo-Haut-Richelieu

La référence en gestion responsable des matières résiduelles

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

UN JUGEMENT CONFIRME LE STATUT PRIVÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU INC

Iberville, le 5 décembre 2000 – Le 24 novembre dernier, l'honorable juge Paul Mailloux de la Cour du Québec, rendait son jugement dans la cause opposant Compo-Haut-Richelieu inc. à Jacques Morazain et la Commission d'accès à l'information. Dans son jugement, la cour déclare que Compo-Haut-Richelieu est une personne morale de droit privé constituée par une loi spéciale qui vise une situation particulière et qu'en conséquence, *la société n'est pas assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.*

Rappelons brièvement les faits. Le 22 octobre 1998 Monsieur Jacques Morazain, à titre personnel, s'adresse à la MRC du Haut-Richelieu pour obtenir les états financiers 1995, 1996 et 1997 de Compo-Haut-Richelieu inc. La responsable d'accès à l'information invoque les articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès (informations provenant d'un tiers) pour refuser l'accès aux documents demandés. Le 13 novembre 1998, Monsieur Morazain demande la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Dans sa décision rendue le 11 juin 1999, la Commission ordonnait à la MRC de remettre les états financiers au demandeur. Dans une décision antérieure, la Commission avait pourtant statué que Compo-Haut-Richelieu inc n'était pas un organisme public. Compo-Haut-Richelieu inc et la MRC du Haut-Richelieu ont reçu la permission d'en appeler de cette décision du tribunal administratif et la cause a été entendue en janvier 2000. Le jugement rendu voilà maintenant dix jours vient clarifier le statut de la société.

Compo-Haut-Richelieu inc a par ailleurs toujours accordé un caractère prioritaire à l'information. Dès l'élaboration du plan directeur en 1995, les dirigeants ont prévu la mise en place d'un service permanent de communications à compter du premier jour des opérations soit en janvier 1996. Ainsi, la population est régulièrement informée, par le biais de plusieurs outils de communication des résultats, des activités et des projets de la société.

- 30 -

Source : Louise Fecteau
Directrice générale
(450) 347-0299



Give us your message. We'll give you the world.

A l'attention du directeur de l'Information:

Un jugement confirme le statut privé de Compo-Haut-Richelieu inc.

IBERVILLE, le 5 déc. /CNW/ - Le 24 novembre dernier, l'honorable juge Paul Mailloux de la Cour du Québec, rendait son jugement dans la cause opposant Compo-Haut-Richelieu inc. à Jacques Morazain et la Commission d'accès à l'information. Dans son jugement, la cour déclare que Compo-Haut-Richelieu est une personne morale de droit privé constituée par une loi spéciale qui vise une situation particulière et qu'en conséquence, "la société n'est pas assujettie à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels".

Rappelons brièvement les faits. Le 22 octobre 1998, Monsieur Jacques Morazain, à titre personnel, s'adresse à la MRC du Haut-Richelieu pour obtenir les états financiers 1995, 1996 et 1997 de Compo-Haut-Richelieu inc. La responsable d'accès à l'information invoque les articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès (informations provenant d'un tiers) pour refuser l'accès aux documents demandés. Le 13 novembre 1998, Monsieur Morazain demande la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information.

Dans sa décision rendue le 11 juin 1999, la Commission ordonnait à la MRC de remettre les états financiers au demandeur. Dans une décision antérieure, la Commission avait pourtant statué que Compo-Haut-Richelieu inc. n'était pas un organisme public. Compo-Haut-Richelieu inc. et la MRC du Haut-Richelieu ont reçu la permission d'en appeler de cette décision du tribunal administratif et la cause a été entendue en janvier 2000. Le jugement rendu voilà maintenant dix jours vient clarifier le statut de la société.

Compo-Haut-Richelieu inc. a par ailleurs toujours accordé un caractère prioritaire à l'information. Dès l'élaboration du plan directeur en 1995, les dirigeants ont prévu la mise en place d'un service permanent de communications à compter du premier jour des opérations soit en janvier 1996. Ainsi, la population est régulièrement informée, par le biais de plusieurs outils de communication des résultats, des activités et des projets de la société.

-30-

Renseignements: Louise Fecteau, Directrice générale, (450) 347-0299

COMPO-HAUT-RICHELIEU INC. has 2 releases in this database.

[View Others](#)



Portfolio E-mail
from Canada NewsWire

Register NOW!

Compo-Haut-Richelieu est une corporation de droit privé

GILLES BÉRUBÉ

Compo-Haut-Richelieu est une corporation de droit privé, a conclu le juge Paul Mailloux, de la Cour du Québec. Il renverse ainsi une décision de la Commission d'accès à l'information.

Rappelons qu'à l'automne 1998, M. Jacques Morazain, maintenant conseiller municipal de Mont-Saint-Gregoire, demande à la MRC du Haut-Richelieu de lui remettre les états financiers de Compo-Haut-Richelieu, la société d'économie mixte dont elle est actionnaire avec la compagnie Services Matrec. La MRC refuse, affirmant que Compo-Haut-Richelieu est une personne morale de droit privé.

M. Morazain conteste la décision de-

vant la Commission d'accès à l'information. La Commission juge que Compo-Haut-Richelieu est un organisme public en vertu de l'article 5 de la Loi sur l'accès à l'information. Cet article précise que «tout organisme dont le conseil d'administration est composé majoritairement de membres du conseil municipal» est un organisme municipal.

Un autre paragraphe de l'article 5 inclut dans les organismes municipaux les sociétés d'économie mixte «constituées conformément à la *Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal*». Il s'agit de la loi cadre permettant de créer des sociétés d'économie mixte. Le conseil d'administration de Compo-Haut-Richelieu est formé de quatre maires et de trois représentants de Matrec. La Commission ordonne à la MRC de remettre à M. Morazain les états finan-

ciers de Compo-Haut-Richelieu.

La MRC et Compo-Haut-Richelieu ont contesté cette décision devant la Cour du Québec. La cause a été entendue en janvier dernier. Le juge Mailloux vient de leur donner raison. Il a retenu le fait que l'article 5 de la Loi sur l'accès a une portée qui prévaut sur les lois générales. Cependant, Compo-Haut-Richelieu a été constituée en 1994 en vertu d'une «loi spéciale ou privée», écrit le juge.

Cette loi prévoit expressément que Compo-Haut-Richelieu est une société de droit privé et qu'elle est soustraite à la Loi sur l'accès à l'information. En conséquence, croit le juge, le Législateur a voulu sciemment la soustraire à la Loi sur l'accès. Qui plus est, il observe que dans le passé, à deux reprises, la Commission a jugé que Compo-Haut-Riche-

lieu était une société de droit privé.

Il note également qu'au moment de l'adoption de la loi cadre sur les sociétés d'économie mixte, en 1996, la question a encore été débattue. À nouveau, Compo-Haut-Richelieu a été exclue de cette nouvelle loi, lui conservant ainsi son statut de personne morale de droit privé.

Notons que la Loi sur l'accès à l'information fait présentement l'objet d'une révision. Le projet déposé adopté par l'Assemblée nationale exclut une fois de plus Compo-Haut-Richelieu.

Pour Compo-Haut-Richelieu, la décision de la cour vient clarifier son statut de corporation privée. La société affirme qu'elle a toujours accordé de l'importance à l'information en créant un service permanent de communication. ■